



STRUCTURER LES
CONDITIONS
D'UN ÉQUILIBRE
URBAIN-RURAL

FICHES ACTIONS

DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT
DU GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER
« DE GARRIGUES EN COSTIÈRES » POUR LA PÉRIODE 2014-2020

VERSION DU 10/12/2015



LEADER 2014-2020	DE GARRIGUES EN COSTIÈRES	
ACTION	N°4	Soutenir des usages et des pratiques de proximité
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d’opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D’EFFET	Date de signature de la présente convention/et ou de l’avenant ou notification.	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D’INTERVENTION		
a) Orientations stratégiques du programme LEADER		
<p>Domaines prioritaires du PDR:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ P6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales <p>Orientations stratégiques LEADER (sélectionner une ou plusieurs Orientations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un développement économique solidaire ▪ une politique coordonnée de la gestion de l’espace ▪ une dynamique du vivre ensemble ▪ une stratégie d’accueil de nouvelles populations 		
b) Objectifs stratégiques et opérationnels		
<p><u>Éléments de contexte et objectifs stratégiques :</u></p> <p>Le quotidien des habitants du territoire est rythmé par un ensemble de contraintes personnelles et professionnelles qui guident les modes d’habitat, de consommation et les besoins en services, à proximité du domicile, du lieu de travail ou sur des itinéraires de déplacements fréquents. Or, le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes connaît une forte concentration des activités, des emplois, des services et des équipements au sein du pôle urbain. Les temps de déplacements des habitants sont longs, et leurs rythmes de vie contraints.</p> <p>Dans ce contexte, les acteurs du territoire souhaitent promouvoir une organisation du territoire qui permette de mieux concilier les temps de vie, en soutenant des usages et des pratiques de proximité. Les acteurs souhaitent ainsi, grâce à LEADER, développer une offre alternative, expérimenter de nouveaux usages pour permettre de renforcer les complémentarités urbain-rural au sein du territoire en encourageant notamment la rencontre et les échanges au sein de cette population grandissante.</p> <p>Le diagnostic du territoire a mis en évidence les constats et enjeux stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une diversité de services existants mais concentrés sur le pôle urbain ▪ Des initiatives alternatives émergentes en matière de transport et d’organisation du travail ▪ Un manque de lisibilité et de cohérence des services et alternatives existants ▪ Un besoin de rencontres et d’échanges au sein de la population ▪ Un réseau associatif à soutenir ▪ Un accès aux services insuffisant par manque de proximité notamment <p><u>Objectifs de la fiche action :</u></p> <p>Les projets éligibles pour soutenir les usages et pratiques de proximité devront permettre de répondre à un ou plusieurs objectifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner et soutenir les initiatives d’expérimentation et de développement de nouveaux services pour répondre aux difficultés de transport et d’organisation du travail qui grèvent les temps de vie de la population. ▪ Renforcer la citoyenneté et le vivre ensemble en proposant des temps et lieux de rencontres accessibles à tous et favorisant les échanges et l’implication de la population dans la vie locale. ▪ Une meilleure lisibilité et accessibilité des services et dispositifs existants afin de lutter contre les inégalités territoriales et sociales 		
c) Effets attendus		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De nouvelles alternatives de transport s’organisent et se développent : une meilleure structuration des différents modes de transports est constatée. ▪ Des initiatives de nouveaux modes de travail (télétravail, co-working...) émergent et répondent d’avantage aux exigences sociales et économiques. ▪ L’intelligence collective se développe, de nouveaux réseaux d’acteurs voient le jour et l’animation territoriale est dynamisée. ▪ De nouveaux services et des équipements mutualisés, accessibles à tous sont équitablement répartis sur le territoire. ▪ La population est informée, sensibilisée sur l’intérêt des pratiques responsables et/ou novatrices ainsi qu’à l’offre de services de proximité existante. 		

2. TYPES ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- **Actions d'assistance et d'accompagnement au montage de projets** pour de nouveaux lieux d'accueil : espaces de travail et services propices aux nouvelles formes d'organisation du travail et de déplacements.
- **Soutien à la création, rénovation, aménagement et équipement de nouveaux lieux d'accueil et espaces de travail** propices aux nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail, co-working, tiers lieux...)
- **Aménagement et équipement de lieux et d'espaces dédiés aux modes de transport alternatifs** : aires de co-voiturage et autostop organisé, création de cheminements doux...
- **Soutien à la création, à l'aménagement, et l'équipement de locaux mutualisés** visant à proposer des espaces de services, de citoyenneté, de rencontre et d'échanges accessibles à tous.
- **Animation territoriale et outils de communication** visant à communiquer, informer sur l'offre de services et de dispositifs.
- **Soutien à la réalisation d'études d'opportunité et de diagnostics territoriaux pour la création, l'amélioration de services et locaux mutualisés.**

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS

Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum.

- **Accompagner et soutenir les initiatives d'expérimentation et de développement de nouveaux services pour répondre aux difficultés de transport et d'organisation du travail** qui grèvent les temps de vie de la population.
 - PO FEDER FSE - PI 7c, PI 4e : soutien à la mobilité durable, mais en ciblant spécifiquement les zones urbaines
 - ATI Urbaine Nîmes Métropole : modes doux, transports durables au sein des quartiers relevant de la politique de la ville
- **Renforcer la citoyenneté et le vivre ensemble** en proposant des temps et lieux de rencontres accessibles à tous et favorisant les échanges et l'implication de la population dans la vie locale.
 - Parmi les mesures du PO FEADER et du PO FEDER FSE, aucune ne fait référence à la thématique du vivre-ensemble.
- **Une meilleure lisibilité et accessibilité des services** et dispositifs existants afin de lutter contre les inégalités territoriales et sociales.
 - PO FEDER FSE - PI 2c : « améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne »

5. BÉNÉFICIAIRES

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats mixtes
- Établissements publics
- Associations
- Chambres consulaires
- Micro et Petites Entreprises au sens de la recommandation 2003/361 (CE) de la Commission
- Auto-entrepreneurs
- Sociétés coopératives

6. COÛTS ADMISSIBLES

Dépenses immatérielles :

- Prestations externes pour la réalisation d'études (pré-opérationnelles, opérationnelles et stratégiques) et de diagnostic
- Prestations de conseils, d'assistance technique, d'audit et d'expertise
- Coûts de personnel (salaire et charges)
- Frais de déplacement et de mission, rattachés à l'opération, calculés au réel (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de conception et d'impression de supports de communication
- Frais de diffusion (affranchissement, achats de données pour mailing...)
- Frais de prestations extérieures d'animation
- Frais de formation
- Matériel et petit équipement

Dépenses matérielles :

- Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles (bâtiment)
- Aménagement paysager : clôture, haies, terrassement

- Matériel et équipement (mobilier, informatique, logiciels)
- Signalétiques

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour les projets relatifs à la formation, 50% minimum des participants doivent être implantés sur le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes. La liste des inscrits avec leurs adresses sera fournie à la demande de paiement. Les critères des conditions d'admissibilité seront évalués à la date du dépôt de la demande de subvention.

Conditions d'admissibilité du projet :

Les critères des conditions d'admissibilité seront évalués à la date du dépôt de la demande de subvention.

- Le projet doit se dérouler sur le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes
- Dans le cadre d'une rénovation d'un équipement existant, la valeur ajoutée LEADER doit se justifier par une amélioration qualitative ou quantitative du service

Le GAL se réserve la possibilité de réaliser une sélection par AAP (date limite de dépôt et enveloppe fermée).

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPÉRATIONS

Les projets seront appréciés au regard des principes de sélection suivants :

- Concours à l'équilibre urbain-rural
- Projets structurants à l'échelle du territoire
- Opérations innovantes en termes de méthodologie, de support, de contenu...
- Dimension partenariale et multisectorielle
- Prise en compte des critères du développement durable
- Cohérence et complémentarité avec les dispositifs et initiatives existants
- Concours à la solidarité et à la cohésion sociale
- Modalités de communication et de diffusion d'information sur les services mis en place argumentées lors du dépôt de dossier
- Emploi des TIC

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux de cofinancement du FEADER : 80%.

L'aide publique est de 80% mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.

10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : Évaluation à mi-parcours ou Evaluation ex-post

Questions évaluatives : Dans quelles mesures les projets et actions soutenus ont-ils permis de renforcer l'offre et la structuration de services accessibles à tous ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre d'actions d'information, de communication, de sensibilisation soutenues (tous thèmes de la FA 4 confondus)	4
Réalisation	Nombre d'espaces et de lieux d'accueil pour de nouvelles formes d'organisation de travail créés	2
Réalisation	Nombre d'équipements et d'animation suscitant la rencontre, l'échange créés	4
Réalisation	Nombre d'acteurs impliqués dans les projets d'usages et pratiques de proximité	30
Résultats	Taux d'utilisation des services mutualisés et créés	